



- VILLE DE VENDÔME -  
(Loir-et-Cher)

-----

**Compte-rendu du Conseil municipal**  
**Jeudi 25 septembre 2014 à 19 heures 30**  
**Centre culturel, 24 avenue Georges Clemenceau à Vendôme**  
\*\*\*\*

**PRESENTS** : Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Nicolas HASLE, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Annie-Claude FRANCOIS, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Karima AFKIR, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Florence BOUR, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA, Laurence SOYER, Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : David RAGUIN à Philippe CHAMBRIER, Anaïs ROUSSELET à Annie-Claude FRANCOIS, Joëlle LATHIERE à Patrick CALLU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Benoît GARDRAT et Raphaël DUQUERROY.

\*\*\*\*\*

**1. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal désigne Benoît GARDRAT et Raphaël DUQUERROY comme secrétaires de séance ainsi que Laurent GASSIOT, directeur général des services comme secrétaire auxiliaire.

**2. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Installation d'un nouveau membre du conseil municipal suite au décès d'un conseiller municipal**

Le Conseil municipal prend acte de la modification de la composition du conseil municipal de Vendôme et installe Laurent MAMEAUX comme conseiller municipal et comme membre de la commission générale – finances de la Ville.

**3. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Commission municipale dynamique urbaine - Election d'un nouveau membre du conseil municipal suite au décès d'un conseiller municipal**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide d'élire Laurent MAMEAUX membre de la commission municipale dynamique urbaine pour pourvoir le siège devenu vacant suite au décès de Frédéric TRICOT

**4. MARCHES PUBLIC : Commission d'appel d'offres – Communication de sa nouvelle composition**

Le Conseil municipal prend acte de la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres municipale :

.../...

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Benoît GARDRAT	Yolande MORALI
Jean-Paul TAPIA	Laurence SOYER
Michèle CORVAISIER	Annie-Claude FRANCOIS
Jean-Claude MERCIER	Tural KESKINER
Frédéric DIARD	Catherine LOCKHART

**5. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Communication des décisions du maire**

Le Conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le maire par délégation depuis le 13 mai 2014.

**6. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur du Conseil municipal.

**7. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'APAHAV « Association des parents et amis des handicapés actifs du vendômois »**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal désigne Annie-Claude FRANCOIS et Alia HAMMOUDI, représentants de la Ville de Vendôme au sein du conseil d'administration de l'association APAHAV.

**8. ASSAINISSEMENT : Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées mail Leclerc – Demande de subvention auprès des partenaires financiers**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal valide le programme de travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées mail Lerclerc et autorise le maire à solliciter le concours des partenaires financiers au meilleur taux ainsi qu'à signer tout document à intervenir.

**9. COMMANDES PUBLIQUES : Adhésion à la centrale d'achat territoriale Approllys et désignation des représentants de la Ville**

A la majorité des votes exprimés,  
Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX,  
Clara GUIMARD, Joëlle LATHIERE s'abstenant,

Renaud GRAZIOLI votant contre,

le Conseil municipal :

- approuve l'adhésion de la Ville de Vendôme au GIP Centrale d'achat APPROLYS ;

- accepte les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale ;

- autorise le maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS ;

- confère délégation au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT, à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, dans les conditions fixées par la convention constitutive et les conditions générales de recours, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accord-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Ville ;

- désigne Geneviève GUILLOU-HERPIN, représentant titulaire de la Ville à l'Assemblée générale d'APPROLYS et Raphaël DUQUERROY, son suppléant, et l'autorise, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'Administration ;

.../...

- inscrit pour l'année 2015 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50 € en 2014).

**10. FONCIER : Acquisition d'une parcelle située Allée de Varenne**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BI n° 436 de 315 m<sup>2</sup>, située allée de Varenne à Vendôme, auprès de Monsieur et Madame Jean HUET, domiciliés à VENDOME, 49 rue de Courtiras, en vue de son incorporation dans le domaine public communal,

- d'acquérir cette parcelle moyennant le prix de 788 €, frais d'acte en sus,

et autorise le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**11. FONCIER : Convention de rétrocession avec l'association syndicale libre (ASL) du Lotissement de la Vinetrie**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- de conclure une convention de rétrocession avec l'association syndicale libre du Lotissement de la Vinetrie, siégeant à Vendôme, 7 allée de la Vinetrie, propriétaire de la parcelle cadastrée section BN n° 255 de 1 040 m<sup>2</sup>, constituant l'allée de la Vinetrie, en vue de l'acquisition à titre gratuit de cette voie privée ouverte à la circulation publique et de son incorporation dans le domaine public,

- d'approuver les termes de la convention de rétrocession,

et autorise le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

**12. FORET : Distraction de la parcelle BT 13 et soumission des parcelles BR 1, BT 42 et BT 121p au régime forestier.**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- de solliciter le Préfet de Loir-et-Cher pour :

- la distraction au régime forestier de la parcelle BT 13 (86a 64ca),

- la soumission au régime forestier des parcelles BR 1 (47a10ca), BT 42 (2ha41a70ca) et BT 121p (25a00ca) soit une surface totale de 3ha13a80ca,

- d'assigner à ces parcelles boisées les objectifs suivants :

1 - l'accueil du public,

2 - la production forestière.

**13. GRANDS PROJETS : Désamiantage des bâtiments ex-collège Gérard Yvon - Protocole transactionnel**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal valide les termes du protocole transactionnel à intervenir avec la société SOCOTEC et autorise le maire à signer une convention portant protocole d'accord transactionnel conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil avec la société SOCOTEC.

.../...

**14. POLITIQUE DE LA VILLE : Participation de la Ville de Vendôme au fonctionnement du centre social CAF - Subvention 2014 versée à la CAF de Loir-et-Cher**

A la majorité des votants,  
Renaud GRAZIOLI votant contre,

le Conseil municipal décide d'attribuer à la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher, une subvention d'un montant de douze mille euros au titre des actions conduites par le centre social CAF de Vendôme, en 2014.

**15. PREVENTION DE LA DELINQUANCE : Subvention versée en 2014 à l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs (ACESM)**

A la majorité des votants,  
Renaud GRAZIOLI votant contre,

le Conseil municipal décide d'attribuer à l'Association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 d'un montant de 22 905,50 € représentant 10 % des charges de personnels du service de prévention spécialisée de Vendôme.

**16. RESSOURCES HUMAINES : Tableau prévisionnel des emplois permanents de l'année 2014 - Modification**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité suivantes :

- un poste de technicien à la direction de l'environnement et des espaces verts suite à l'inscription sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne, du responsable du service espaces verts ;

- un poste d'agent de maîtrise à la direction de l'environnement et des espaces verts suite à l'inscription, au titre de la promotion interne, sur la liste d'aptitude du responsable du service propreté urbaine ;

- un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au secrétariat du maire pour remplacer un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**17. RESSOURCES HUMAINES : Emplois d'avenir**

A la majorité des votants,  
Renaud GRAZIOLI votant contre,

le Conseil municipal autorise l'ouverture de deux postes d'emplois d'avenir et autorise le maire-adjoint délégué aux ressources humaines à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

**18. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide :

- de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) unique entre la Communauté du pays de Vendôme, le CIAS, la commune de Vendôme et le CCAS,

- de placer le CHSCT auprès de la Communauté du pays de Vendôme,

- d'instituer le paritarisme en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui de représentants du personnel titulaires et suppléants,

.../...

- de fixer le nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à six titulaires et six suppléants,
- de répartir le nombre de siège de ce CHSCT comme suit :
  - \* trois représentants de la CPV,
  - \* deux représentants de la commune de Vendôme,
  - \* un représentant du CIAS et du CCAS,
- du recueil par le CHSCT de l'avis des représentants du collège des élus aux questions inscrites à l'ordre du jour du comité.

## 19. RESSOURCES HUMAINES : Mandats spéciaux des élus

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise les mandats spéciaux suivants :

Elu	Objet de la représentation ou de la mission	Lieu	Date de la représentation ou de la mission	Date de la décision du maire
Béatrice ARRUGA	Politique de la ville-journée interrégionale du 27 juin 2014	TOURS	27 juin 2014	20 juin 2014
Pascal BRINDEAU	Association des petites villes de France	PARIS	22 octobre 2014	9 septembre 2014
Geneviève GUILLOU-HERPIN	Association des petites villes de France	PARIS	22 octobre 2014	9 septembre 2014

## 20. SPORTS : Conventions pour l'utilisation des installations sportives municipales par les associations

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les termes de la convention type d'utilisation des installations sportives municipales par les associations et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux sports à signer ladite convention et tout avenant à intervenir avec les associations ou organismes concernés.

## 21. SPORTS : Mise à disposition d'éducateurs territoriaux des Activités Physiques et sportives auprès d'associations : USV Football, Tournesols, ESAT des Courtis

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec les associations concernées les conventions de mise à disposition d'ETAPS pour l'année sportive 2014-2015.

## 22. STATUT DE L'ELU : Régime indemnitaire - Modification

A l'unanimité des votes exprimés,  
 Renaud GRAZIOLI s'abstenant,  
 le Conseil municipal adopte le dispositif indemnitaire des élus de la Ville de Vendôme présenté ci-dessous

	Taux de l'indice brut 1015
Indemnité du maire	85 %
Indemnités de fonction des adjoints ayant reçu délégation	28,44 x 9 = 255,96 %
Indemnités des conseillers municipaux délégués	8,913 x 9 = 80,22 %
Indemnités des conseillers municipaux missionnés	2,58 x 2 = 5,16 %
Indemnités des conseillers municipaux	1,93 x 12 = 23,16 %
<b>Enveloppe totale</b>	<b>449,50 %</b>

et autorise le versement de ces indemnités à compter du 2 septembre 2014.

.../...

**23. URBANISME ET AMENAGEMENT : Dénomination de voies « rond-point de la médaille militaire » et « square des anciens combattants d’Afrique Française du Nord »**

A l’unanimité des votants, le Conseil municipal dénomme «rond-point de la médaille militaire» le giratoire anciennement dénommé «carrefour de la pierre levée» situé à proximité du monument aux morts de la guerre de 1870 et desservant la zone commerciale et régularise la dénomination du nouvel emplacement du « square des anciens combattants Afrique Française du Nord».

**24. URBANISME ET AMENAGEMENT : Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE) - Approbation**

A l’unanimité des votants, le Conseil municipal, conformément aux articles R572-10 et R572-11 du Code de l’environnement, décide d’arrêter le Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement et de le publier par voie électronique.

**25. URBANISME ET AMENAGEMENT : Convention de groupement de commandes pour l’établissement de relevés topographiques**

A l’unanimité des votants, le Conseil municipal :

- accepte d’adhérer au groupement de commande constitué sur le fondement de l’article 8 du code des marchés publics, entre la ville de Vendôme, la Communauté du pays de Vendôme, la commune de Saint-Ouen et le syndicat intercommunal d’alimentation en eau potable et de transports (TéA),

- valide les modalités de fonctionnement du groupement de commande définies dans le projet de convention, et autorise le maire-adjoint délégué aux commandes publiques à signer la convention de groupement.

**26. FINANCES : Adhésion à l’agence France Locale**

A la majorité des votes exprimés,

Catherine LOCKHART, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI s’abstenant,

Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE votant contre, le Conseil municipal :

- approuve l’adhésion de la Ville de Vendôme à l’Agence France Locale – Société Territoriale,

- approuve la souscription d’une participation de la Ville de Vendôme au capital de l’Agence France Locale – Société Territoriale de telle sorte que l’apport en numéraire réalisé par la Ville de Vendôme soit égal à un montant global de 50 000 euros (l’ACI),

- autorise l’inscription de la dépense correspondant au paiement de l’ACI au chapitre 26 du budget de la Ville de Vendôme,

- autorise le maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l’Agence France Locale - Société Territoriale sur un compte séquestre et selon les modalités suivantes : un paiement en une seule fois,

- autorise le maire à signer le contrat de séquestre,

- autorise le maire à signer l’acte d’adhésion au Pacte d’actionnaires,

- autorise le maire à prendre et à signer tous les autres actes et documents nécessaires à l’adhésion et à la participation de la Ville de Vendôme à l’Agence France Locale – Société Territoriale et à (engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents,

.../...

- désigne Geneviève GUILLOU-HERPIN, titulaire et Raphaël DUQUERROY, suppléant, pour représenter la Ville de Vendôme à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,

- accepte toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,

- autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## 27. FINANCES : Budget principal - Décision modificative n° 02-2014

A la majorité des votes exprimés,

Catherine LOCKHART, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI s'abstenant,

Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE votant contre,

le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 02-2014 au budget principal de l'année 2014 de la Ville de Vendôme.

## 28. FINANCES : Budget annexe « assainissement » - Décision modificative n° 02-2014

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 02-2014 au budget annexe « assainissement » de l'année 2014 de la Ville de Vendôme.

## 29. FINANCES : Animation de la Ville - Instauration de tarifs pour la patinoire - Demande de subventions

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide de voter les tarifs d'entrée de la patinoire qui sera installée cour du Cloître du 6 décembre 2014 au 3 janvier 2015 ainsi que les tarifs de location des soirées indiquées ci-dessous :

### Tarifs d'entrée de la patinoire 2014

	TARIFS
Comprenant la location de patins pour 1 heure - 45 minutes de glisse	
<b>GRAND PUBLIC</b>	
<b>TARIF NORMAL :</b>	3,50 €
Entrée adulte	
<b>TARIF REDUIT</b>	2,80 €
Entrée enfant de moins de 12 ans, familles nombreuses, étudiant, bénéficiaire du RSA, handicapé (sur présentation de carte)	
<b>CARNETS DE TICKETS</b>	
1 carnet de 10 entrées	32,00 €
1 carnet de 10 entrées tarif réduit	26,00 €
1 carnet de 20 entrées	60,00 €
1 carnet de 50 entrées	140,00 €
<b>TARIFS SCOLAIRES</b>	
<b>Pour le premier degré et pendant les créneaux scolaires</b>	
Gratuité pour les élèves de Vendôme	Gratuité
Gratuité pour les élèves des communes hors Vendôme ou EPCI ayant conventionné avec la Ville (modalités selon conventions)	Gratuité
<b>Location de soirées</b> avec location de patins (2 h après 19 h)	800,00 €

.../...

et autorise le maire à solliciter le concours des partenaires financiers au meilleur taux ainsi qu'à signer les conventions de partenariat à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**30. FINANCES : Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – Actualisation du taux**

A la majorité des votants,

Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI et Joëlle LATHIERE votant contre,

le Conseil municipal décide d'actualiser le taux de la TCFE en le fixant à 8,50 soit la limite supérieure du coefficient multiplicateur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**31. COMMUNICATION - GRANDS PROJETS : Projet de restructuration - développement du Minotaure : 1ère phase : ajout d'une salle multifonction (concert, congrès, etc.) – Présentation du programme technique**

**32. COMMUNICATION - GRANDS PROJETS : Projet de centre aquatique – Présentation de l'avant-projet définitif**

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 22 heure 45.